

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUJON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convocation et affichage : le 15/09/2023

Affichage de la liste des délibérations :
le 05/10/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 09	Votants : 14
	Pour : 14
	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc GENSAC, Vice-Président.

PRÉSENTS : Jean-Luc GENSAC, Vice-Président, Véronique BETIZEAU, Sandrine LAPEYRADE-TISON, Marie-Madeleine ROUIL, Michel JOLY, membre élus ; Chantal ARTUS représentant le secours catholique ; Yves SIROT représentant Ensemble et Solidaires – UNRPA ; Madeleine CHARBONNIER, Bernard GEOFFROY, membres nommés

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Jean DAUDENS, membre élu qui donne pouvoir à Véronique BETIZEAU ; Marlène GIRAudeau représentant Handisport Royan, qui donne pouvoir à Marie-Madeleine CHARBONNIER ; Jean-François MOREL, membre élu qui donne pouvoir à Sandrine LAPEYRADE-TISON ; Pascale GADAL, membre nommé qui donne pouvoir à Marie-Madeleine ROUIL ; Emmanuelle TANTIN représentant l'UDAF, qui donne pouvoir à Jean-Luc GENSAC

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Pascal FERCHAUD, Président ; Michèle BOURSIER, membre nommé

ABSENTE NON EXCUSEE : Alexandra LAVOIES, membre élu

ASSISTAIENT EGALEMENT : Carole BRUNET-ARTAXET, Directrice ; Wladimir GENYK, invité permanent expert

Délibération n° 2023-09-10

**POLE ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION RELATIVE AUX MERCREDIS PERISCOLAIRES ENTRE
L'ASSOCIATION « WITAJ » ET LE CCAS DE SAUJON**

Le Pôle Enfance du CCAS de Saujon pilote et coordonne l'ensemble des activités liées au périscolaire et à l'extrascolaire pour lesquelles des intervenants extérieurs sont sollicités. L'association « **WITAJ** » association charentaise pour la promotion de la culture polonaise a été requise afin d'assurer une animation.

Le CCAS de Saujon souhaite confier à l'association « **WITAJ** » :

- une animation culturelle à l'attention de 16 enfants (2 x 8 enfants) de la Petite à la Grande section de Maternelle et 24 enfants (2 x 12 enfants) du CP au CM2, prévue **les Mercredis 06 et 13 Décembre 2023**.

La convention jointe au projet de délibération est applicable **du Mercredi 06 au Mercredi 13 Décembre 2023**. Elle précise les conditions d'intervention en matière d'encadrement et d'animation des séances, l'attitude des intervenants auprès des enfants et le devoir de réserve au niveau des informations auxquelles ils auraient accès, la couverture de l'organisation des activités en terme d'assurance.

Les animations réalisées ne donnent pas droit à rémunération.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs ou pour une raison indépendante de la volonté ne permettant plus d'assurer les objectifs de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Les membres du Conseil d'Administration, appelés à se prononcer, autorisent Monsieur le Président du CCAS, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur le Vice-Président, à signer la convention relative à ces animations.



P/Le Président,
et par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Jean-Luc GENSAC

CONVENTION RELATIVE AUX MERCREDIS PERISCOLAIRES

Entre les soussignés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SAUJON sis 1 route du Chay à SAUJON, représenté par son Président, Monsieur Pascal FERCHAUD, agissant conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023,

Et

L'association WITAJ, représentée par son Président Monsieur Marc DANCOISNE domiciliée Hôtel de ville – 1 place Gaston Balande – 17600 SAUJON

Et

Les intervenants, Mesdames Geneviève AUBERT, Grazyna CALA, Evelyne BETIZEAU, Barbara DANCOISNE, Jolanta GRIFFON, Simone DESVERGNES et Monsieur Marc DANCOISNE.

Préambule :

Le Pôle Enfance-Jeunesse du CCAS de SAUJON pilote et coordonne l'ensemble des activités liées au périscolaire et à l'extrascolaire pour lesquelles des intervenants extérieurs sont sollicités.

Le CCAS de SAUJON a décidé, pour assurer une animation "culturelle" prévue les MERCREDIS 6 et 13 décembre 2023, de faire appel à une association extérieure, WITAJ.

C'est l'objet de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le CCAS de SAUJON confie à l'association WITAJ une animation à l'attention de 16 enfants (2x8 enfants) de Petite à Grande section maternelle et 24 enfants (2x12 enfants) de CP à CM2.

Les conditions de son intervention sont précisées dans la présente convention.

ARTICLE 2 – ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE MISE EN PLACE

L'association WITAJ, par l'intermédiaire de M. Marc DANCOISNE, s'engage à mettre en œuvre une animation dans les conditions suivantes :

Séances	Nombre d'heures	Nombre de semaines
Mercredi	2h00 (9h45-11h45)	2

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT - ASSIDUITE – PONCTUALITE

Les intervenants, Mesdames Geneviève AUBERT, Grazyna CALA, Evelyne BETIZEAU, Barbara DANCOISNE, Jolanta GRIFFON, Simone BREMONT et Monsieur Marc DANCOISNE s'engagent à assurer l'encadrement et l'animation des séances en veillant au respect des horaires et jours programmés.

Ils devront signaler toute absence au Pôle Enfance-Jeunesse (06 11 96 49 31) dès qu'ils en auront connaissance afin de faciliter leur remplacement.

ARTICLE 4 - ATTITUDE – DEVOIR DE RESERVE

Les intervenants, Mesdames Geneviève AUBERT, Grazyna CALA, Evelyne BETIZEAU, Barbara DANCOISNE, Jolanta GRIFFON, Simone BREMONT et Monsieur Marc DANCOISNE s'engagent à ne pas divulguer les informations auxquelles ils auraient accès dans le cadre de l'exécution de leur mission et à adopter une attitude sans équivoque auprès des enfants tant au niveau de leur comportement que de leur vocabulaire.

Les intervenants se positionnent comme modèles et référents de l'enfant.

C.C.A.S.

1, route du Chay - 17600 SAUJON
Tél. 05 46 02 66 56 • Fax. 05 46 06 82 63
ccas.mairie.saujon@wanadoo.fr
Pôle Enfance : 05 46 05 14 22

ARTICLE 5 : ASSURANCE

L'organisation de l'activité est couverte par le CCAS. Toutefois, tout dommage corporel subi par Les intervenants, Mesdames Geneviève AUBERT, Grazyna CALA, Evelyne BETIZEAU, Barbara DANCOISNE, Jolanta GRIFFON, Simone BREMONT et Monsieur Marc DANCOISNE, pendant la période d'animation, sera considéré comme un accident du travail qui sera à la charge de l'association.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIERES

Les animations réalisées par l'Association WITAJ ne donneront pas droit à rémunération .

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est applicable du Mercredi 6 au mercredi 13 décembre 2023.

ARTICLE 8 : RESILIATION DU CONTRAT

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs ou pour une raison indépendante de la volonté ne permettant plus d'assurer les objectifs de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à SAUJON, le.....

Le Président de l'association WITAJ

Le Président du CCAS,

Marc DANCOISNE

Pascal FERCHAUD

Les intervenants,

Les intervenants, Mesdames Geneviève AUBERT, Grazyna CALA, Evelyne BETIZEAU, Barbara DANCOISNE, Jolanta GRIFFON, Simone BREMONT et Monsieur Marc DANCOISNE.